

REUNION DE BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

L'an deux mille dix, le 4 mai, à 20 h 30, les Membres du Bureau légalement convoqués le 26 avril 2010, se sont réunis aux Bureaux de la Communauté de Communes à BAIN DE BRETAGNE, sous la présidence de Mr MELLET Yvon .

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 8

Etaient présents :

MM. MELLET, GENDROT, MENARD, DERVAL, LANDEL, THEBAULT, KAZMIERCZAK, THELOHAN.

Excusés :

Mme GARDAN, M. TROUBOUL.

Mr MENARD a été élu secrétaire de séance.

Objet de la décision n° 16 / 2010 :

AMENAGEMENT D'UN CHEMIN SOLAIRE A LA COUYERE.

La Commune de La Couyère a mis à la disposition de La Société d'Astronomie de Rennes (SAR) un terrain, sur lequel elle a construit un observatoire renfermant un télescope sous coupole ainsi qu'un local attenant destiné à l'hébergement des astronomes amateurs. Ce premier outil a été complété en 2004 par un planétarium et un plateau d'observation mis à disposition par la Communauté de Communes de Moyenne Vilaine et du Semnon (CCMVS). Courant 2010, la Communauté de Communes achètera à la Commune l'observatoire ainsi que le local attenant. L'ensemble constitue maintenant ce qu'il est convenu d'appeler le «Centre d'Astronomie de La Couyère» ou CALC.

Le CALC a une triple vocation :

- Accueillir les membres bénévoles de la SAR pour les activités internes de l'association en particulier les observations. Ces temps d'occupation concernent les soirées, les week-ends et les périodes de vacances.
- Accueillir les scolaires pour des séances de découvertes de l'astronomie en rapport avec les programmes d'enseignement. En 2009, Année Mondiale de l'Astronomie, une action a été lancée en direction des écoles relevant de la responsabilité de la CCMVS. Cette activité a vocation à être pérennisée mais comme elle se déroule pendant les horaires scolaires, la présence de vacataires rémunérés est indispensable. L'action est reconduite en 2010 pour les écoles de la Communauté de Communes n'ayant pas participé à l'action en 2009.

Remarque: Il est à noter aussi l'apparition depuis 2009 de demandes de Centres de Loisirs du territoire et limitrophes pour des séances de découverte de l'astronomie.

- Accueillir le grand public pour des soirées et des journées de découverte de l'astronomie. C'est ainsi que, sur une période de 12 mois, le CALC a accueilli plus de 1.000 visiteurs. L'accueil étant effectué par les bénévoles de l'association, les heures d'ouverture sont forcément restreintes. Le centre ne peut répondre à la demande classique : « Quels sont les horaires d'ouverture du planétarium ? ».

Si l'on met à part le 1er point qui relève purement de l'activité normale d'une association, on comprendra que la présence des bénévoles, si elle est indispensable, n'est pas possible à chaque instant. La SAR, grosse association d'astronomie amateur, n'est forte que de 60 membres qui n'ont pas tous l'envie de faire de l'animation grand public en permanence.

Une activité tournée vers l'astronomie, ouverte à tous en dehors de la présence des bénévoles de l'association serait un plus venant conforter l'image « astronomique » de la commune et du territoire.

La SAR soumet donc à la Communauté de Communes l'idée de créer un chemin d'interprétation solaire libre d'accès.

Description du projet et des actions à mettre en œuvre :

Il est proposé de mettre en place en complément du CALC, un sentier de découverte et d'interprétation en milieu naturel sur l'un des chemins de la commune accessible depuis le centre. Le thème en serait le système solaire. Ce type de sentier est appelé communément : Sentier planétaire ou Chemin solaire.

Le concept du Sentier Solaire repose sur la représentation en milieu naturel du système solaire. Lorsque l'échelle est de 1/1.000.000ème, la longueur du parcours atteint les 10 kms.

On peut envisager aussi pour une dimension du soleil de 14 cm représentant le diamètre réel de 1.400.000 km, une longueur totale de 500 m pour l'ensemble du sentier. Voici alors les dimensions qu'aurait la maquette :

Planète	Mercure	Vénus	Terre	Mars	Jupiter	Saturne	Uranus	Neptune
Diamètre en mm	0,5	1,2	1,3	0,7	14	12	5,1	5
Distance au soleil en m	5,8	11	15	23	78	143	288	450

A l'heure de la réalisation de ce dossier, il est recherché sur le site, le chemin le plus exploitable et praticable. Il est fort possible que le chemin emprunté représente un linéaire de 1 km (il y aura donc lieu de multiplier ces dimensions par 2).

Dans certains cas, le système solaire est reproduit à partir d'œuvres monolithiques que l'on pourrait rapprocher du Land Art comme représentations des différentes planètes.

Dans le cas présent, les balises représentant les 8 planètes pourraient être constituées par des poteaux de chêne de 1,5m de haut portant un panneau comportant le nom des planètes. Ils seraient surmontés par des blocs de plastique transparent dans lesquels serait incluse une maquette de la planète. Les maquettes étant souvent un point de fragilité, ici, elles seraient protégées.

Pour apporter un complément d'information, deux supports différents sont prévus.

Des plaquettes explicatives avec plusieurs niveaux de lecture suivant le public.

Des fichiers MP3 disponibles sur des lecteurs à retirer auprès des partenaires (mairie, café, radio...) ou à télécharger sur les sites des partenaires (Pays des Vallons de Vilaines, Pays Touristique, Communauté de Communes ACSOR et Moyenne Vilaine, Radio Zénith).

Les astronomes amateurs de la Société d'Astronomie de Rennes s'engagent à fournir les différents contenus pédagogiques.

La SAR mettra en œuvre des animations pédagogiques pour faire découvrir le sentier au grand public mais aussi aux enseignants ou animateurs des centres de loisirs du Pays des Vallons de Vilaine.

Ainsi, pour ce projet, il est proposé de déposer un dossier de demande de financement au titre du programme LEADER. Cf plan de financement ci après ⇒

Récapitulatif postes de dépenses		Ressources		
Description des postes de dépenses	Montant (€)	Financement		Montant (€)
Dépenses faisant l'objet d'une facturation		État		
Prestation	10.221,87	Conseil Régional		
Achat de matériel communication		Conseil Général (aide directe ou CT)		
Frais de déplacement		Communauté de communes (Fonds propres)		4.792,50
		TOTAL co-financements/DPN*	36 %	4.792,50
		Feader	44 % DPN*	5.857,50
Salaires et charges consacrés au projet.	3.090,97	TOTAL DPN + Feader	80 %	10.650,00
Autres :		Autofinancement public n'appelant pas de Feader	20 %	2.662,84
TOTAL DEPENSES	13.312,84	TOTAL RESSOURCES	100 %	13.312,84

*Dépense publique nationale ou subvention publique.

DECISION

Après en avoir délibéré, le Bureau approuve à la majorité de ses membres, 1 personne s'abstenant, le projet de réalisation d'un chemin solaire sur la Commune de La Couyère, tel qu'il est proposé par la SAR.

Pour la mise en œuvre de ce projet, le Bureau approuve le coût prévisionnel de 13.312,84 €, et sollicite dans ce cadre, la participation du FEADER à hauteur de 5.857,50 €. Le Président est ainsi autorisé à déposer un dossier de demande de subvention au titre du programme LEADER.

Objet de la décision n° 17 / 2010 :

SUBVENTION CONTRAT DE TERRITOIRE POUR L'INFORMATISATION DES BIBLIOTHEQUES

Il est rappelé qu'un groupement de commandes a été constitué pour l'informatisation des bibliothèques des Communes suivantes : LA NOE BLANCHE, LA BOSSE DE BRETAGNE, LE SEL DE BRETAGNE, CHANTELOUP, et TRESBOEUF.

Ainsi, dans ce cadre, il peut être envisagé une demande de subvention Contrat de Territoire qui sera intégrée à l'avenant devant être défini pour l'année 2010. Pour mémoire, sur le Contrat de Territoire initial, l'aide à l'informatisation des bibliothèques représentait un taux d'intervention à hauteur de 50 % du coût HT des dépenses d'investissement.

Ce qui représente des subventions sollicitées suivantes ⇨

. LA NOE BLANCHE	
Coût investissement HT : 5.494,55 €	Subvention attendue : 2.747 €
. LA BOSSE DE BRETAGNE	
Coût investissement HT : 4.935,56 €	Subvention attendue : 2.467 €
. LE SEL DE BRETAGNE	
Coût investissement HT : 5.015,56 €	Subvention attendue : 2.507 €
. CHANTELOUP	
Coût investissement HT : 5.035,56 €	Subvention attendue : 2.518 €
. TRESBOEUF	
Coût investissement HT : 4.377,78 €	Subvention attendue : 2.189 €

Le Bureau est invité à se prononcer sur cette demande groupée, qui pourrait concerner l'avenant 2010 du Contrat de Territoire.

DECISION

Après en avoir délibéré, le Bureau approuve à l'unanimité l'inscription des montants suivants au titre du Volet 2 de l'avenant 2010 au Contrat de Territoire, pour l'informatisation des bibliothèques de :

. LA NOE BLANCHE	Subvention sollicitée :	2.747 €
. LA BOSSE DE BRETAGNE	Subvention sollicitée :	2.467 €
. LE SEL DE BRETAGNE	Subvention sollicitée :	2.507 €
. CHANTELOUP	Subvention sollicitée :	2.518 €
. TRESBOEUF	Subvention sollicitée :	2.189 €
Représentant un total de :	Subventions sollicitées :	12.428 €

Objet de la décision n° 18 / 2010 :

REMPLACEMENT DE L'ENCADRANT DU CHANTIER D'INSERTION

La Communauté de Communes a suivi une procédure de recrutement pour assurer le remplacement de M. GOUPILLON en tant qu'encadrant du chantier d'insertion, qui doit cesser son activité pour départ en retraite au 31 août 2010.

Suite aux entretiens organisés le 22 avril dernier, il est proposé de retenir la candidature de M.

Donatien GUESDON pour assurer ce remplacement. M. GUESDON était depuis 2007 employé en tant qu'encadrant technique d'insertion, dans l'entreprise d'insertion EPI de PACE. Compte tenu de son préavis de 2 mois, il pourrait démarrer au sein de la Communauté de Communes à partir du 12 juillet pour assurer un doublon pendant 2 mois avec M. GOUPILLON, période pendant laquelle il y aurait transmission de la charge de son poste.

Ainsi durant cette période de 2 mois, la Communauté de Communes peut employer M. GUESDON, par le biais d'un contrat d'auxiliaire pour besoin occasionnel, puis à partir du 1er septembre 2010 par le biais d'un contrat à durée déterminée d'un an, renouvelable 2 fois.

Ainsi, le Bureau est invité à se prononcer sur cette proposition de recrutement et ses conditions de rémunération.

DECISION

Après en avoir délibéré, le Bureau approuve à l'unanimité, le recrutement de M. GUESDON,

. par le biais d'un contrat d'auxiliaire pour besoin occasionnel, du 12 juillet au 31 août 2010

. par le biais d'un contrat à durée déterminée d'un an, renouvelable 2 fois, à partir du 1er septembre 2010

Pour la rémunération de cette personne, il est décidé de suivre la grille de contrôleur de travaux de la Fonction Publique Territoriale, et de retenir comme base l'échelon 7 correspondant à l'indice brut 398 (ce qui représente un traitement brut mensuel de : 1.667,82 €) auquel il est également appliqué le régime indemnitaire adopté pour le poste d'encadrant de chantier, à savoir :

IHTS

ISS versée mensuellement – Coefficient de 100 %

PSR versée en 1 seule fois (avec la paie de décembre) avec modulation de coefficient de 0 à 25 %

A noter enfin que la Communauté de Communes prend régulièrement en charge les repas de l'encadrant du chantier d'insertion, et demande une participation à l'agent à hauteur de 2,50 € par repas (montant devant prochainement être révisé à hauteur de 3 €) - participation déduite de la paie de l'agent chaque mois selon le nombre de repas pris.

Objet de la décision n° 19 / 2010 :

PRISE EN CHARGE D'UNE FORMATION DE PREMIERS SECOURS

Le Point Information Jeunesse propose de mettre en œuvre une formation de premiers secours, en partenariat avec l'espace Jeunes de CREVIN, pour les jeunes désireux de faire du baby-sitting.

Pour cela, l'association Breizh Sauvetage Côtier a été sollicitée, et propose une formation sur 2 jours, pour 10 personnes, sur la base d'un coût total formation de 550 €.

Ainsi, il est demandé au Bureau de donner son avis sur cette proposition de formation qui pourrait être financée à hauteur de 440 € par la CAF, 110 € restant à charge de la Communauté de Communes.

DECISION

Après en avoir délibéré, le Bureau approuve, à l'unanimité, la prise en charge par la Communauté de Communes de la formation de premier secours dispensée par l'association Breizh Sauvetage

Côtier selon un coût de 550 € pour 2 journées, en faveur de jeunes s'inscrivant dans l'action « baby sitting » du PIJ et de l'espace Jeunes de CREVIN.

Conformément au dossier élaboré par le PIJ, la CAF est sollicitée au titre de son soutien financier à hauteur de 440 €. Ainsi, le Président est autorisé à déposer cette demande de subvention.

Les membres du Bureau